

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL  
POUR L'ASSAINISSEMENT DE  
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mis en ligne le 30/09/2022

**Délibération n° 2022-087  
Séance du 27 septembre 2022**

-----  
Adhésion à l'association Aqua  
Publica Europea  
-----

**Le Conseil d'Administration,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 15 septembre 2022, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver l'adhésion à l'association Aqua Publica Europea pour l'année 2022,

**Après en avoir délibéré**

**Article 1 :** Approuve l'adhésion pour l'année 2022 à l'association Aqua Publica Europea, association internationale sans but lucratif de droit belge, dont le siège social est situé boulevard de l'Impératrice 17/19, 1000 Bruxelles, Belgique.

**Article 2 :** Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur l'article 6281 de la section de fonctionnement du budget du syndicat.

**Le Président**



**François-Marie DIDIER**